

— Un journal réputé ministériel, le Temps, avait désapprouvé la citation que le roi avait faite de quelques vers de la Marseillaise en s'adressant aux élèves de St Cyr. Une vingtaine de jeunes gens parcouraient hier soir la rue St Jacques, chantant la Marseillaise et répétant à chaque couplet les cris de vive le roi!

— On se rappelle qu'une correspondance de Madrid a donné il y a quelque temps, des détails sur une séance secrète des cortès. On a fait grand bruit dans nos journaux des paroles insultantes que l'on a prétendu avoir été prononcées par plusieurs membres du comité et par le président du conseil, M. Calatrava lui-même, contre la France et contre S. M. le roi des Français. La Gazette officielle du 5 juin repousse ces accusations dirigées contre le ministère espagnol, et publie à cet effet une protestation en réponse aux assertions des feuilles de Madrid qui ont propagé ces bruits, et des feuilles de Paris qui les ont accueillis et répétés.

— Des lettres du canton de Thurgovie portent que l'état de la duchesse de St. Leu est toujours le même, mais que son existence peut encore se prolonger longtemps malgré les souffrances horribles auxquelles elle est en proie. Elle s'est refusée positivement à une opération douloureuse que M. Liffraud a déclaré indispensable.

— AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les lettres de Bayonne ont le même caractère d'incertitude que les journaux du Midi. Le ministère a fait publier ce soir la dépêche suivante :

« Narbonne, 13 juin 1837, 8 heures 1/2. Fort les Bains, le 12 au soir.

« Le 6, les Navarrais étaient à Estopan (3 lieues de Tamarite), ayant laissé beaucoup de blessés à Ager. — Une division de la reine était à Albeda, à une lieue de Tamarite. — Le 10, la Sea d'Urgel n'était pas menacée.

« On écrit de Valence, le 3, que Cabrera a passé l'Ebre à Caspe, avec 5 à 6000 hommes. Serrador était à San-Martro, et le Frayle dans les environs de Valence »

D'un autre côté, nous lisons dans le Messager : « Plusieurs lettres arrivées aujourd'hui annoncent comme positif un mouvement révolutionnaire à Lérida. Ce mouvement se serait déclaré le 3 juin au soir, et c'est cet événement qui aurait forcé le baron de Meer à se porter précipitamment sur cette place. »

— Le Journal des Débats fait, au sujet de cette dépêche, les réflexions suivantes :

L'armée expéditionnaire de don Carlos est présentement en Catalogne. Puisque les généraux de la reine n'ont pas pu l'arrêter à Huesca, ou l'attaquer dans Barbastro, ni lui disputer le passage de la Cinca, bien qu'ils aient eu huit jours pour se concentrer et combiner leurs opérations, il n'est pas à croire qu'ils essaient maintenant de disputer à cette armée les rives de la Sègre. Don Carlos, prenant sa route par Marnegaste et Estopan, au lieu de remonter au nord jusqu'à Benavarre, on doit croire qu'il marche en pleine sécurité.

L'armée constitutionnelle paraît devoir s'appuyer maintenant sur la ligne du Rio Llobregos, qui se jette dans la Sègre à Pons, ligne qui passe par Calaf, Castellfullit, Sananga, Pons, Artesa, Balaguer et Lérida. Cette ligne est garnie de points fortifiés, elle est d'une bonne défense, elle est soutenue en seconde ligne par les forts d'Agramunt et de Guisona, elle couvre Cervera et la grande route de Lérida.

Les carlistes de Navarre et ceux de Catalogne ne parviendront pas à s'établir sur cette ligne, malgré la jonction de toutes leurs forces. Mais ils vont probablement s'étendre dans la Haute-Catalogne, et il faudra les y poursuivre, les attaquer au foyer de l'insurrection, dans la partie la plus montagneuse et la plus difficile du pays. On se trouvera dès lors exposé à des désastres partiels, comme ceux d'Osorio, du Nubio et tant d'autres, et l'armée constitutionnelle perdra l'avantage que lui donne sa supériorité en cavalerie et artillerie.

— On lit dans le Memorial bordelais, du 10 juin. Il paraît positif qu'un mouvement carliste aurait éclaté à

mant; mais si j'en avais un il ne suffirait pas de l'assassiner, il faudrait me tuer aussi; ne savez-vous donc pas les lois de votre pays (1) ?

— D'ailleurs, ajouta-t-elle, tenez-vous donc tant à ce qu'on trouve un mort dans votre maison, et à ce que la justice se mêle de nos affaires? Il faut faire disparaître ce corps.

— Cela est trop pesant pour que je puisse l'enlever à moi seul, répondit don Hernando.

— Et bien réparti sa femme, je vous aiderai.

Elle attacha en effet, avec des cordes, le rouleau de sparterie; elle aida don Hernando à le charger sur ses épaules, et, pendant qu'il faisait encore nuit, ils le portèrent ensemble au bord de la Guadiana, qui coulait à l'extrémité de leur jardin. Après avoir attaché ce paquet de grosses pierres, pour l'empêcher de surnager, ils le jetèrent dans l'un des endroits les plus profonds de la rivière.

A partir de ce moment, donna Engracia qui jusqu'alors n'avait semblé que fort peu touchée des attentions de son mari, mit tous ses soins, toute son étude à lui faire oublier ce qui s'était passé. De beaux yeux, une bouche gracieuse ont une puissance bien grande. La femme possède des ressources infinies quand il s'agit de tromper ou de séduire. Ce n'est pas sans raison qu'un ancien les appelle Dolosum animal; et qu'un Français a répété d'après lui : « O femme! ô femme! animal décevant! »

Quelques mois s'étaient à peine écoulés que don Hernando Hernandez en était presque venu à se persuader qu'il avait pu s'abuser, que ses soupçons étaient sans fondement, que l'homme qu'il avait tué si cruellement, était un malfaiteur, que sa femme était innocente. On aime à se faire illusion. On prend plaisir à croire ce qu'on désire. Il se disait que s'il eût réellement tué l'amant de dona Engracia, elle n'eût point été femme à l'oublier ni à le lui pardonner. Et au contraire, elle s'appliquait à écarter de lui tout ce qui aurait pu éveiller sa jalousie. Si tôt qu'elle lui voyait la moindre crainte, le moindre souvenir fâcheux :

(1) La loi (1 au tit. VII du Juero real de los adulteros) est ainsi conçue :

« Si muger cassado fiziere adulterio, ella y el adulterador ambos sean en et poder del marido e fuga dellos lo que quisiere e de quanto han; asi que no pueda matar al uno e dexar al otro. »

Si une femme mariée a commis un adultère, qu'elle et son complice soient tous deux à la disposition du mari; qu'il puisse faire ce qu'il veut d'eux et de tout ce qu'ils possèdent. Mais qu'il ne puisse tuer l'un et laisser l'autre,

Sarragose, et à la suite duquel beaucoup d'habitants ont été arrêtés, ainsi que deux officiers supérieurs qui n'auraient point, dans la répression de ce mouvement, déployé l'énergie nécessaire. La légion étrangère, privée de son chef, et réduite à 700 hommes, a demandé à quitter le service; elle a été dirigée sur Tarragone.

— Don Carlos a fait publier, le 26 mai, à Huesca, une amnistie militaire, où il dit entre autres :

Les soldats, caporaux et sergents, de l'armée de l'usurpation qui se présenteront aux armées de S. M. recevront la gratification suivante :

1000 réaux de veillon à chaque cavalier qui viendra avec ses armes et son cheval, 100 à chaque fantassin armé et 100 à chacun de ceux qui viendront sans armes. Tous ces militaires pourront rentrer dans leurs foyers et ne seront à l'avenir sujets à aucune levée de troupes, quintas, sort, etc., leur accordant le double de temps de service au temps réel qu'ils ont porté les armes, et aussi les prix et récompenses dont ils sont dignes.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 15 JUIN.

ELECTIONS.

Philippeville. — Votans 505, majorité 253. M. Seron obtient 321 suffrages; M. Petit 183. Le premier est proclamé député.

Arlon. — Nombre des votans, 219. Majorité absolue. 110

M. Nothomb, ministre des travaux publics, a obtenu. 215 voix
M. Dubois-Torn. 1
M. Seyler. 1
M. Bauer. 1
M. Nothomb, commissaire. 1

En conséquence, M. Nothomb, ministre des travaux publics est proclamé député.

Ypres. — Voici le résultat du scrutin de ballottage entre MM. Delanghe et Malou Delebecque :

Votans 620. M. Delanghe 318 voix; M. Malou 308. M. Delanghe est proclamé membre de la chambre des représentans.

Ostende. — M. Donny a été élu à une grande majorité.

Bastogne. — Votans 351, majorité 176. M. d'Hoffschmidt, député sortant, a obtenu 168 voix et a été proclamé député. Son concurrent, M. Siville, notaire, et bourgmestre de Bastogne, a obtenu 83 voix.

Neufchâteau. — Votans 194, majorité 98.

M. Loude, député sortant, a obtenu 173 voix, et a été proclamé. Ses concurrents étaient : M. Geofroid qui a obtenu 13 voix, et M. Herman qui en a obtenu 8.

Grevenmacher. — M. Mets a été élu en remplacement de M. Dams.

Mersch. — M. Berger, député sortant, a été réélu.

Virton. — M. d'Huart, ministre des finances a été réélu.

Dikrich. — M. le lieutenant-colonel de Paydt a été élu en place de M. Watlet.

Nous apprenons les élections de ces trois derniers collèges par le Journal d'Arion, qui ne dit ni les chiffres des votans, ni celui obtenu par les candidats.

Il ne nous reste plus maintenant à connaître que les élections du district de Dixmude (Flandre occidentale). Sur les 49 élections consommées, il se trouve 40 députés sortants et 9 noms nouveaux.

— A la dernière exposition nationale des tableaux à Bruxelles, le jury, chargé par le gouvernement de désigner les artistes qui avaient mérité des récompenses, avait voté à l'unanimité à M. Henri De Coene, peintre de genre, une médaille d'argent. Cette proposition unanime du jury ne fut point respectée, et M. De Coene n'obtint du gouvernement qu'une médaille de bronze. Cet artiste, ainsi que plusieurs autres qui se trouvaient dans le même cas, refusèrent la médaille. Loin de se décourager de cette marque de défaveur peu méritée, M. De Coene redoubla de zèle et envoya à la dernière exposition de Paris une charmante production. Là,

il obtint une compensation bien flatteuse. Non seulement il vendit avantageusement son tableau à un artiste graveur, qui en fit l'acquisition tout exprès pour le transmettre par la gravure, mais, le gouvernement français, juste appréciateur du talent de M. Henri De Coene, vient en outre de lui décerner la médaille d'or.

— La procédure instruite à charge de M. Ducorron, substitut du procureur du roi à Anvers, est terminée. L'instruction, dit-on, n'a guère fait découvrir de nouvelles charges. C'est, paraît-il, lundi prochain que la chambre des mises en accusation de la cour de Bruxelles aura à statuer sur cette affaire.

— On mande de Louvain qu'au mois de juillet on y attend tous les évêques de la Belgique, qui viendront assister à la promotion des élèves de l'Université qui prendront les grades.

— Depuis quelques jours, des jeunes gens appartenant à des sociétés de musique de Bruxelles, profitent du beau temps pour se donner un rendez vous sur les étangs de St-Josse-ten-Node, où ils exécutent, assis dans les barques, des morceaux d'harmonie au cor dont l'effet est merveilleux. Samedi dernier une multitude de promeneurs encombra les bords des étangs pour les écouter. L'exécution était excellente.

Bruxelles, 15 juin (trois heures). — Aujourd'hui liquidation. Affaires complètement nulles, l'absence de cours de Paris et les nouvelles peu favorables ont suspendu les opérations. Le prix de l'actif espagnol est resté pendant toute la bourse entre 22 et 22 1/8, on a fait quelques pièces à ce dernier taux. Société Générale, émission de Paris, 1570 argent sans vendeurs; Actions-réunies 102 3/4 P. On croit que la discussion de la loi relative au chemin de fer de Paris à notre frontière, sera ouverte demain à la chambre des députés.

EMPRUNT BELGE 4 POUR CENT.

Messieurs de Rothschild frères, à Paris, ont l'honneur de prévenir les porteurs des coupons Belges 4 p. c. échéans le 1er juillet 1837, qu'ils les payeront à bureau ouvert à dater de ce jour.

Anvers (deux heures). — Ardoin 22 1/8 cours sans affaires.

LIEGE, LE 16 JUIN.

CHEMIN DE FER.

M. le ministre des travaux publics, dans son rapport adressé aux chambres, avait non seulement fait entrevoir la possibilité de mettre dans le courant de l'automne prochain, Bruxelles et Liège en communication par le chemin de fer, mais il nous avait même autorisé à croire que la réalisation de ce projet était indubitable, et que l'inauguration du chemin de fer de Liège, aurait lieu aux fêtes de septembre. La mauvaise saison, qui s'est prolongée jusqu'au milieu du moi de mai, a contrarié, nous le savons, sur beaucoup de points, l'exécution des travaux. Mais depuis six semaines, on n'a presque rien fait pour leur imprimer plus d'activité, et c'est à peine si cent et trente ouvriers sont occupés aux terrassements de Loncin. Les hauteurs d'Ans n'offrent pas encore la moindre trace des travaux qui doivent s'y effectuer. Tout ce qu'on y aperçoit, ce sont quelques jalons plantés de distance en distance et qui s'y trouvent depuis neuf mois. Nous avons peine à nous expliquer cette lenteur. Si nous étions au mois d'août, nous concevions qu'on en attribuât la cause au manque d'ouvriers, un grand nombre d'habitans de la campagne étant occupés, à cette époque, aux travaux de l'agriculture. Mais aujourd'hui il nous paraît difficile d'admettre un semblable motif. Il faut donc qu'il y ait une autre cause qui entrave l'exécution du chemin de fer. Serait-ce l'opposition de quelques propriétaires peu satisfaits de l'estimation de leurs terres faite par les ingénieurs de l'état? Non. La plupart d'entre eux sont entrés en arrangement et ceux qui s'y sont refusés ont été expropriés.

Pour ce qui regarde la partie d'Ans à la Meuse, on s'est borné à la levée des plans, et à la mise en adjudication du bois à fournir pour les rails. Aucune proposition n'a été faite jusqu'à présent aux propriétaires sur toute l'étendue de cette section. On ne connaît pas même positivement la direction que suivra le chemin à partir du faubourg Ste. Marguerite. Les jalons qui avaient été placés ont disparu. On ne s'occupe pas davantage de l'établissement du pont à construire sur la Meuse au Rivage en Pot. C'est pourtant là un travail qui exi-

— Savez-vous don Hernando-Hernandez de San-Pedro y Bachamonde y Pena Fulgida, savez-vous que la fille de ma mère a juré de le venger ?

— Malheureuse ! finissez ou je vais appeler.

— Comme bon vous semblera, señor, libre à vous de crier, mais j'ai eu la précaution d'écarter tout le monde, et lui, d'ailleurs, il est mort en brave et sans cri !

Don Hernando se mit à appeler de toute la force de ses poumons; mais personne ne vint. Tout le monde était absent, et d'ailleurs sa voix, amortie par l'espèce d'étui où il était enfoncé, ne pouvait s'étendre bien loin.

— Il était brave, lui; il n'a pas crié. Mais vous, don Hernando-Hernandez de San-Pedro y Bachamonde y Pena Fulgida, vous n'êtes qu'un lâche il faut être un lâche pour frapper un homme à terre et sans défense. Vous êtes un lâche, car vous tremblez.

— Eh bien ! oui ! Tu veux me faire peur, je le vois bien. Mon amie, ame de mon cœur (alma de mi corazóncito), tire-moi de cette enveloppe. Que veux-tu ? je te le donnerai. Que veux-tu ?

— Je veux vengeance, je veux du sang !

— Mais tu ne sais donc pas la peine réservée aux meurtriers ? — Crois-tu que j'aie oublié le chemin de la rivière ?

— Mais on te verra.

— Les yeux de la Guadiana sont à l'Alcazar de San-Juan (1), et pendant la nuit personne n'en verra.

En disant ces paroles, elle enfonça l'épée à plusieurs reprises dans le tapis, et jusqu'à ce que Hernando eût cessé de vivre.

Le lendemain, des pêcheurs en levant leurs filets y trouvèrent le corps de don Hernando-Hernandez. La justice fut aussitôt avertie par eux.

L'alcade mayor de Medellín se transporta dans la demeure du mort, et la veuve interrogée par lui raconta sans hésiter les faits que nous venons de rapporter; d'après le procès verbal dressé sur ses déclarations.

Une instance fut commencée, mais dona Engracia mourut empoisonnée dans sa prison, sans avoir voulu faire connaître le nom du complice qui l'avait aidée à transporter jusqu'à la Guadiana le corps de son mari.

(1) A quatre lieues environ de sa source, la Guadiana disparaît dans les prairies auprès d'Alcazar de San-Juan. A quelques lieues de l'endroit où elle a disparu, elle reparaît dans des étangs que l'on appelle les yeux de la Guadiana; ce n'est que plus loin encore qu'elle reprend son cours ordinaire. (Note du traducteur.)

« Allons, lui disait-elle, voilà que vous retournez aux oignons d'Egypte; mais prenez-y garde, à nouveau péché nouvelle pénitence. » Si quelquefois il parlait de l'homme qui avait été tué, elle répétait qu'il ne fallait pas s'occuper de cela : « Les monts en terre, ajouta-t-elle, et les vivans à la hache. » Jamais don Hernando n'avait rencontré sa femme si douce, si complaisante, si remplie de soins touchans; il se trouvait plus heureux que de sa vie il ne l'avait été, et il se disait en lui-même qu'en définitive à quelque chose malheur est bon.

Un soir qu'il se félicitait de ce fortuné changement, il en vint involontairement à parler du passé. « Bien ! disait-il, vous m'avez tout expliqué, tout, hormis une chose que je ne puis comprendre. Comment pouvait-il, seul, s'être roulé dans ce tapis, et s'y être serré comme un chorizo (1) d'Estramadure ? Il faut absolument que quelqu'un l'ait aidé. La fille de Loyabanés s'entend pour s'envelopper ainsi, un aide était tout à fait inutile : « Mais essayez, essayez donc vous-même lui dit-elle. — Non ! non ! cela n'est pas possible. — Si ! si ! je veux vous convaincre. Allons, qu'on m'obéisse une fois. » Et avec ce petit air impérieux, moitié grave, moitié gai, qu'une femme et un enfant gâté savent si bien prendre, elle saisit don Hernando par sa moustache, et le conduisit au bord du tapis. On en avait mis un nouveau pour remplacer celui qui avait servi de linceul au Français. Don Hernando, riant à gorge déployée, se laissait faire. Elle lui ôta son épée, le fit coucher à terre. « Tenez, lui disait-elle, prenez le bord du tapis, tournez sur vous-même. — Et celui-ci en continuant à rire : « Mais cela ne va pas du tout. — C'est que vous y mettez de la mauvaise volonté. Elle lui fit faire un tour, puis deux, puis trois, puis quatre, puis davantage.

— Folle ! folle ! tonta ! tontilla, cria-t-il, en riant, mais j'étouffe, tu serres trop. — Maintenant, répondit-elle, essayez de vous dégager, de remuer les bras. — Impossible ! impossible ! Je suis serré comme une carotte de tabac. »

Alors elle tira l'épée et jeta loin d'elle le fourreau. Elle mit aussi le pied sur le rouleau pour s'assurer bien de l'endroit où était la poitrine de son mari.

« Don Hernando-Hernandez de San-Pedro y Bachamonde y Pena Fulgida, savez-vous que c'était ainsi qu'était empaqueté celui que vous avez assassiné ? »

— Allons, senora, finissons cette plaisanterie.

(1) Chorizo de Estramadure. Espèce de cervelas très prisé dans le pays.

gera peut-être trois ou quatre années pour être achevé, et dont l'adjudication offre d'autant moins d'embarras qu'il n'y a point de l'expertise ni d'expropriation à faire. Le gouvernement n'y est point embarrassé dans son action par des propriétaires récalcitrants. Pourquoi donc ne pas mettre la main à l'œuvre le plus promptement possible? Il faudrait ne pas oublier que la Meuse est une rivière qui interrompra souvent le cours des travaux, et que, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, on sera obligé de les laisser en suspens. Il serait donc à désirer qu'on ne laissât point écouler l'été qui vient de commencer sans jeter en partie les fondations du nouveau pont. Les matières premières sont à proximité. Namur et Theux sont assez riches pour les fournir, et le transport par eau en est très-facile.

C'est surtout pour la communication entre les grands centres de commerce et d'industrie, que le chemin est d'un avantage incalculable, et, sous ce rapport, Liège et Verviers ont droit à toute la sollicitude du gouvernement. Tant que ces villes ne seront pas reliées au système général de nos *railways*, le pays ne saurait retirer de leur établissement les bienfaits qu'il en attend. Liège s'étend et s'agrandit chaque jour. L'industrie s'y est développée sur une échelle et dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour. Mais il arrive parfois, notamment en hiver, que la difficulté des communications vient en ralentir l'essor. Les sources du travail se ressèment, les journées sont moins bien payées, et pour peu que la saison soit rigoureuse, la classe ouvrière est exposée à des crises. Le chemin de fer, en maintenant les communications toujours libres, ferait disparaître en partie ces graves inconvénients, l'activité qui règne dans nos fabriques et dans nos ateliers, serait presque toujours la même et l'ordre et la sécurité publique y gagneraient immensément.

Nous appelons avec insistance l'attention de M. le ministre des travaux publics sur les faits et les considérations que nous venons d'exposer. Que les promesses contenues dans son rapport se réalisent, et il aura acquis de nouveaux droits à la gratitude du pays.

Hier a eu lieu à Ste-Croix le service funèbre de M. Gaillard. Les artistes de l'orchestre y ont exécuté la messe des morts de Cherubini. Cette grande et austère composition a été rendue d'une manière à mériter beaucoup d'éloges à nos artistes, quand on considère le peu de temps qu'ils avaient pour monter un pareil ouvrage.

Le corps du défunt a été amené à l'église par l'Harmonie Liégeoise. Après la messe, le cortège s'est mis en route, l'Harmonie en tête, le char funèbre suivait, ensuite les élèves du conservatoire avec leurs professeurs, directeur, et quelques amateurs de musique dignes appréciateurs du beau talent de Gaillard. Pendant le trajet, l'Harmonie a fait entendre par intervalle la dernière pensée de Weber et quelques marches funèbres bien appropriées à cette triste circonstance. Arrivé au lieu du repos les derniers accents religieux et le chant si mélancolique de Weber ont terminé cette triste cérémonie.

On remarquera que M. le lieutenant-colonel de Puydt s'est porté candidat au collège de Diekirch et vient d'être élu par ce collège, bien qu'il en ait eu, il y a deux ans, des électeurs de Mons, un mandat qui ne devait expirer qu'en 1839. Nous ne savons jusqu'à quel point ces derniers seront flattés d'un pareil acte de prévoyance. Dans tous les cas, c'est, croyons-nous, le premier fait de ce genre qui se soit produit jusqu'ici du moins en Belgique.

Le tribunal de Tongres vient de rendre un jugement qui intéresse au plus haut degré tous les Belges qui peuvent être appelés à recueillir des successions ouvertes à Maestricht. L'administration de l'enregistrement, se fondant sur le fait de l'occupation de cette ville, avait exigé, des époux Zellis, d'Eysden, des droits de mutation pour les biens situés en Belgique et provenant d'une succession ouverte à Maestricht, et subsidiairement, pour le cas où l'on considérerait la succession ouverte, de fait comme de droit, en Belgique, le payement des droits de succession, quoique les époux Zellis eussent déjà fait leur déclaration et payé les droits au bureau établi à Maestricht. Le tribunal, ayant examiné la question sous le point de vue du droit et de l'équité, a déclaré l'administration non recevable sous tous les rapports, ni fondé dans sa demande. Nous ne doutons pas que ce jugement qui est parfaitement motivé, ne soit confirmé en appel, si l'administration se pourvoit contre la décision des premiers juges.

Le nommé Marchal, de Forze, commune de Buillonville (Ardennes), vient d'être renvoyé devant la cour d'assises de la province de Namur, sous l'accusation d'avoir séquestré sa femme pendant plus d'un an. Le motif apparent de cet acte criminel est l'intimité qui régnait entre l'accusé et sa servante.

La cour, chambre des appels correctionnels, a décidé hier, que celui sur la plainte duquel le juge d'instruction procédait à une information, ne pouvait plus saisir directement le tribunal correctionnel, en donnant assignation au prévenu. Cet arrêt a été rendu sur une décision conforme au tribunal de Verviers.

Nous apprenons qu'un crédit de 62,000 fr. a été ouvert au budget de 1837, du département de la guerre, pour de nouvelles constructions à faire à la caserne des Ecoliers.

Hier, à 8 heures et demie du soir, un jeune homme qui était allé se baigner au quai de Coronmeuse, fut entraîné par le courant; il allait périr infailliblement, lorsque des secours lui furent portés par les pontonniers, établis à la fonderie de canons. Ce n'est pas la première fois que les soldats de ce corps montrent du dévouement dans de pareilles circonstances.

D'après la Gazette des Théâtres, c'est M. Raguenot, qui doit remplacer M. Damas, à Bruxelles, où ce dernier a complètement échoué dans ses débuts. On se rappelle qu'il y a

deux ans, M. Raguenot n'a pu parvenir à se faire admettre à Liège. Il avait dès-lors une puissance de voix remarquable; jeune et à son début, il lui manquait l'habitude de la scène, mais deux ans d'études peuvent avoir suffi pour lui donner la seule chose qui lui manquait.

L'Union annonce à ses abonnés qu'ils recevront jusqu'au terme de leur abonnement, le journal le *Conservateur belge*, qui lui succède.

On nous annonce qu'à Spa tout a pris une activité extraordinaire; chacun est occupé à réparer ou à embellir sa maison, depuis qu'on a la certitude que LL. MM. le roi et la reine iront y passer quelque jours. Les belles promenades sont dans le meilleur état. Les Waux Halls, où jadis on a vu de si brillantes réunions, sont restaurées complètement, et leurs vastes salles présentent le plus riche coup-d'œil. Plusieurs étrangers de distinction sont arrivés et d'autres ont fait rentrer des appartements. Tout annonce que Spa aura, cette année, une saison remarquable et qui rappellera ses beaux jours.

Une conformité de nom a donné lieu aux conjectures les plus fausses sur le déplorable événement qui vient d'arriver à Mons. Le jeune homme dont nous avons annoncé la fin tragique, et qu'on avait confondu avec un de nos jeunes littérateurs, occupait une position qui ne permet d'attribuer sa perte qu'à une maladie dont il avait été atteint, il y a cinq mois, et que les médecins croyaient guérie. Il n'a été trouvé sur lui aucun papier; nous ne savons donc pas comment on a pu lui attribuer la pièce de vers que nous avons insérée dans un de nos derniers numéros; mais quel qu'en soit le mérite, nous devons à la vérité de déclarer qu'il n'en est pas l'auteur, et que la direction donnée à ses études, la profession honorable et lucrative qu'il exerçait ne permettent aucunement de lui faire l'application des idées que ces vers renferment sur les vices de notre système actuel d'instruction. (Courrier Belge.)

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Verviers*: On nous assure que sur toute la section de Verviers à Liège on n'aperçoit rien qui puisse faire supposer qu'il s'agit d'y construire un chemin de fer. Tout est encore dans le même état que l'année passée. Cet état de chose est vraiment affligeant pour nous; il l'est d'autant plus que nous ne pouvons nous en expliquer la cause ni en deviner le motif.

Les journaux hollandais du 13 juin sont sans nouvelles intéressantes. Ils portent que le prince Guillaume-Frédéric-Henri, 3^e fils du prince d'Orange, est arrivé à Batavia le 12 février dernier, et qu'il y a reçu un accueil des plus flatteurs.

Hier, dans l'après-midi, un orage a éclaté entre Paït-Rechain et Chainex; le ruisseau de Dison en a été grossi d'une manière effrayante. Dans les communes de Dison et de Hodimont presque toutes les caves ont été inondées. Des murs de clôture d'une très grande solidité ont été renversés. Beaucoup de fabricans, presseurs, négocians, etc. ont essuyé de grandes pertes. Le dommage n'est pas encore évalué. (J. de Verviers.)

On lit dans les journaux hollandais du 13 juin: On a reçu des nouvelles de Java, qui vont jusqu'au 11 février. Elles annoncent que S. A. R. le prince Guillaume Frédéric Henri, qui était parti de Hollande le 17 octobre et s'était arrêté quinze jours à Rio-Janeiro, était arrivé le 9 février en rade de Batavia et avait été reçu de la manière la plus brillante; S. A. R. avait dirigé elle-même *Bellona* dans le port et avait mis la frégate à l'ancre, tandis que tous les vaisseaux de guerre et les batteries accueillaient l'arrivée du prince par des salves répétées. On croit que son S. A. R. parcourra l'île entière.

On écrit d'Amsterdam; le 12 juin: La flotte pour la pêche du hareng, qui pour ce qui concerne notre ville, mettra à la voile jeudi prochain, est composée de 116 navires, un de plus qu'en 1836, savoir: 77 de Vlaardingen, 15 de Maassluis, 7 d'Amsterdam, 6 de Rypt, 4 de Zwartsluis, 5 d'Enkhuizen, 1 de Delfshaven, 1 de Middelharnis, 1 de Pernis et 1 de Scheveuingen.

On lit dans un journal anglais: Voici le récit exact des souffrances endurées par un mousse de l'équipage du vaisseau de S. M. le *Revenge*, qui s'étant mis en mer avec un artiller dans un petit bateau, s'était éloigné de Malte. Ces deux malheureux s'appelaient, le premier Cope, et l'autre Chambers. Tous deux, en partant, étaient dans un état complet d'ivresse. Cope s'était endormi dans le fond du bateau, et Chambers son camarade, après avoir perdu une des rames, n'avait pas tardé à en faire autant. Le lendemain matin en s'éveillant, ils s'aperçurent qu'ils s'étaient écartés beaucoup de l'entrée du port: pendant deux jours ils n'avaient pas perdu l'île de vue, mais avec une seule rame, ils ne pouvaient pas se diriger vers la côte. Le troisième jour, poussés par le vent, ils perdirent l'île de vue. Déjà la faim les tourmentait et leur soif surtout était vive. La pluie qui tombait par intervalle, leur fournait cependant le moyen d'étancher leur soif avec l'eau de pluie mêlée avec de l'eau de mer. Plusieurs jours s'étaient passés et avec une voile ne se montrait à l'horizon. La soif devenait de plus en plus insupportable. Un sombre désespoir s'empara des deux navigateurs. Le cinquième jour ils tièrent conseil entre eux, et ils résolurent d'attendre la mort avec résignation dans leur bateau, pensant que l'inspection de leurs cadavres prouverait qu'ils n'avaient pas voulu désertir, et qu'ils n'avaient pas été non plus victimes d'un assassinat.

L'un et l'autre s'engagèrent par serment, à ne pas déserter, en cas de précéder de l'un d'eux, le corps de celui qui aurait succombé le premier. Déjà ils s'étaient liés ensemble avec une corde et ils attendaient la mort, mais le bateau s'étant rempli d'eau, Cope se mit à la rejeter avec son chapeau pour empêcher le bateau de sombrer. L'artilleur avait perdu tout courage. Déjà ce malheureux offrait tous les symptômes de la décomposition: des crampes avaient tordu ses membres, sa maigreur était effrayante, sa figure était enflammée, sa bouche écrouait, sa langue ne se mouva plus et ses yeux étaient ternes. Le huitième jour, malgré les supplications de Cope, il s'élança dans la mer. Vainement celui-ci lui tendit une corde, il ne put pas ou ne

voulat pas la saisir, et s'enfonça pour ne plus reparaitre. Le lendemain, vingt-six heures après la submersion de Chambers, un navire était en vue. Cope eut à peine la force nécessaire pour faire des signes de détresse avec son chapeau qu'il avait mis au bout d'une perche. Une barque ionienne frêtée pour Constantinople, le recueillit à bord. Le mousse était resté depuis le 15 avril au soir jusqu'au 24, sans prendre aucune nourriture et sans boire autre chose que de l'eau salée et son urine, n'ayant pu résister au besoin d'étancher ainsi la soif ardente qui le consumait.

NÉCROLOGIE.

Lambert-Joseph Nossent, ancien curé d'Heure-le-Romain, fit ses études sous un corps enseignant célèbre. Jeune encore, il fut promu à la cure d'Heure-le-Romain. Il souffrit la persécution avec résignation et se borna à plaindre ceux qu'il crut dans l'erreur, ne partageant pas ses opinions. Avancé en âge et craignant de ne pouvoir remplir ses devoirs, il demanda et obtint sa retraite après cinquante ans de ministère. Sa soumission à son évêque et au chef de l'église fut entière. Ennemi des révolutions, dont il déplorait les maux, il professait un libéralisme conforme à l'évangile et à la morale la plus pure. Etranger à la politique, bon pasteur, il chérissait son troupeau, qui lui était entièrement dévoué. Aimé, respecté de ses paroissiens, tous le bénissaient. Sa vie a été consacrée à la religion, dont il a été l'ornement, et aux pauvres, dont il fut appelé le père. Les habitans d'Heure-le-Romain ont pleuré son départ, ils pleureront sa mort; ceux de Hermée y réuniront leurs larmes. Le donateur de ses mœurs, sa tolérance, sa popularité l'ont rendu cher à ses nombreux amis. Puisse sa belle âme recevoir sa récompense!

VILLE DE LIÈGE.

FOIRE AUX LAINES.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil communal du 19 avril 1827, prise en exécution de l'arrêté du gouvernement en date du 19 février même année, et relative à la foire annuelle aux laines indigènes établie en cette ville, laquelle s'ouvrira cette année le mardi 18 juillet prochain et durera cinq jours consécutifs; Arrête:

1^o Ladite délibération sera réimprimée et publiée pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

Le conseil de régence, vu l'arrêté royal du 17 février 1827, qui autorise l'administration de la ville à établir annuellement le mardi et les jours suivans de la troisième semaine du mois de juillet, une foire pour la vente des laines indigènes; Revu sa délibération du 15 décembre 1826;

Arrête les dispositions réglementaires dont le teneur suit: 1^o La foire aux laines indigènes fixée chaque année au 3^e mardi du mois de juillet, durera cinq jours consécutifs.

2^o La place de St. Barthelemy est désignée pour la foire; attendu sa proximité de l'entrepôt des taxes municipales et que la circulation des vendeurs et des acheteurs peut s'y faire librement et sans crainte d'accidens.

Il ne sera rien payé pour les places occupées.

3^o Les laines expédiées pour la foire, pourront être déposées dans les magasins particuliers ou gratuitement et sans frais à l'entrepôt des taxes municipales pendant quinze jours seulement (*), mais les balles d'échantillons des différentes qualités, seront exposées sur la place St-Barthelemy et elles porteront une note indicative du local où les quantités sont déposées.—Les ventes et marchés sont facultatifs entre les vendeurs et acheteurs, soit par eux-mêmes, soit par l'entremise des courtiers.

4^o Les laines vendues pendant la Foire, devront être pesées à l'entrepôt des taxes municipales et le droit à payer suivant le tarif, acquitté selon qu'il aura été convenu entre le vendeur et l'acheteur; cet objet rentrant dans leur intérêt particulier ainsi que pour l'accomplissement de leurs marchés.

Le présent sera imprimé, publié et affiché aux lieux accoutumés et des exemplaires en seront adressées à Messieurs les Commissaires royaux des districts de la province, avec invitation de vouloir bien les faire connaître à leurs administrés. Fait en séance du 19 avril 1827.

Le président, (Signé) chev. de MÉLOTTE D'ENVOZ.
Par le conseil, Le secrétaire, (signé) SOLEURE.

(*) La Régence a fait construire un plancher pour recevoir les laines que l'on veut y déposer.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 14 JUIN.

Naissances: 4 garçons, 3 filles.
Décès: 1 garçon, 4 filles, 3 hommes, savoir: Charles Noël Closon, âgé de 33 ans, fleur, rue du Moulin, célibataire. — Hubert Lalleur, âgé de 28 ans, journalier, domicilié à Wandre, célibataire. — P. J. Bronckart, âgé de 19 ans, charpentier, faubourg d'Amorceur célibataire.

Du 15. — Naissances: 4 garçons 1 fille.
Décès: 4 garçons, 3 filles, 1 femme, savoir: Louise Pauline Pepinster, âgée de 34 ans, sans profession, rue Pont d'Île, épouse de François Stanislas.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

C. J. Cambresy-Bassompierre

a l'honneur d'annoncer qu'il vient de transférer son domicile, rue PUIITS EN SOCK, n. 922 1155

UNE NOURRICE peut se présenter rue Saint Severin, n. 667.

LE PANORAMA DE SALZBOURG n'est à voir que jusqu'au 23 JUIN. Les personnes qui possèdent des cartes d'entrée sont priées de vouloir les délivrer jusqu'à l'époque fixée. 1156

Etude du notaire Biar.

ADJUDICATION DEFINITIVE

sans faculté de surenchérir.

JEUDI 29 juin 1837, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères,

D'UNE BELLE ET GRANDE MAISON DE COMMERCE.

SITUÉE A FLÉMALLE-HAUTE,

Joignant à la grande route, consistant en place à manger, cabinet, grand salon, trois belles caves dessous, quatre chambres à l'étage, beaux greniers, grandes écuries, remise, grange et autres bâtiments, le tout construit en pierres et briques et couvert en ardoises, avec environ 70 ares de jardin et verger plantés d'arbres fruitiers du meilleur choix et entourés de haies vives.

Par sa position, cette propriété pourrait être convertie en une très-belle et agréable maison de campagne.

L'on pourrait faire hors des bâtiments deux habitations très-agréables et diviser commodément en deux les terrains y contigus.

L'acquéreur pourrait faire l'acquisition de différents immeubles qui avoisinent cette propriété.

S'adresser pour voir les biens au propriétaire Monsieur LEBURTON, et pour connaître le cahier des charges, en l'étude dudit notaire.

VENTE

DE TRÈS-BONS VINS EN CERCLE.

MARDI 20 JUIN 1837, à deux heures précises de relevée, le notaire BIAR vendra dans la cour des hospices, rue Féronstrée, à Liège,

18 PIÈCES DE VINS DE BORDEAUX consistant en Médoc, St-Julien, Lacoste, St-Estéphe; 2 PIÈCES DE MOSELLE, UNE IDEM DE BAR, ET SEIZE DE BOURGOGNE, consistant en Monthely, Beaune, Pomard, Voluey, Nuits et Richebourg.

Les Bordeaux sont des années 1831 et 1832, et ceux de Bourgogne de 1834.

Tous sont de bons choix et ont été bien soignés.

ARGENT COMPTANT.

LA MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE PETITE BÈCHE, N° 864, n'ayant pas été adjugée, SERA RÉEXPOSÉE LE JEUDI, 22 juin courant, à 10 heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de huit ares 28 centiares sur une parcelle de terre formant enclos, appartenant à Marie DENGIS, veuve de Jean MATHY, propriétaire, domiciliée à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 304, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée à ladite veuve Mathy à comparaître le vingt-huit juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1145

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 80 centiares sur une parcelle de verger, appartenant à Antoine Melchior BOURDOUX, Nicolas BOURDOUX, propriétaires, domiciliés à Villers l'Évêque, et Marie Agnès BOURDOUX, épouse de Bartholomé DUBOIS, ancien berger, domiciliés à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 283, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée auxdits Antoine Melchior et Nicolas Bourdoux et auxdits époux Dubois à comparaître le vingt-huit juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1144

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

MERCREDI 21 juin courant à 2 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA AU N° 806; SUR AVROY,

DIVERS MEUBLES.

Tels que Chaises, Tables, Encoignures en acajou, Commodes, Garderobes, batterie de cuisine etc.

VENTE

D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE.

MARDI 20 JUIN 1837, à 10 heures du matin, le notaire DELEXHY exposera en vente aux enchères en son étude, rue Saint-Severin, à Liège,

UNE BELLE MAISON DE COMMERCE,

NOUVELLEMENT CONSTRUITE, SISE A LIÈGE,

Et composée de deux habitations séparées, l'une rue de la Wache, portant le numéro 751, ayant 2 pièces au rez de chaussée, caves, 2 pièces au premier étage, 2 idem au second et chambres de domestiques.

L'autre habitation est située rue de la Régence, où elle joint d'un côté à M. Gilmar, et de l'autre à M. Pruvot. Elle se compose d'une belle boutique et d'une pièce au rez de chaussée, cuisine avec pompe et cave au dessous, 3 pièces au premier étage, 3 au second et chambres de domestiques.

L'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à ladite maison pour la visiter et au notaire DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE HOUILLE

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

68 HECTARES 69 ARES ET 46 CENTIARES,

DÉPENDANS DE

LA COMMUNE DE VILLERS-LE-BOUILLET.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 1er juin 1837, sous le n° 1569 du répertoire particulier, les sieurs Charles Alphonse Collignon, et Louis Moreaux, tous deux domiciliés à Huy, ont demandé la concession des mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de soixante-huit hectares soixante-neuf ares et quarante six centiares, dépendans de la commune de Villers-le-Bouillet, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord-Ouest, partant de l'intersection des chemins de Halbosart à Villers-le-Bouillet avec celui de Laigoffe en suivant ce dernier chemin ainsi que celui de Barbarenne jusqu'à la rencontre du chemin d'Ampsin à la Paix-Dieu. A l'Est, prenant alors le chemin d'Ampsin à la Paix-Dieu, et le continuant jusqu'au ruisseau de Wyns.

Au Sud-Ouest, de ce point longeant dans toutes ses sinuosités le ruisseau de Wyns jusqu'à sa source; puis par une ligne droite longue de deux cent soixante onze mètres, se terminant à la ferme appartenant aux enfans Delize l'Espagne.

A l'Ouest, de cette ferme suivant le chemin de Halbosart à Villers-le-Bouillet jusqu'à la rencontre de celui de Laigoffe, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers, soit titre d'indemnité, soit cinquante centimes par hectare, soit le quatre-vingtième panier, soit enfin tel autre tantième à déterminer par le gouvernement lors de l'octroi de la concession.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1837.

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et de la commune rurale de Villers-le-Bouillet, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris à la 2^e division de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 6 juin 1837.

Présens: MM. baron Vandenstein, gouverneur-président; Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoueux, et F. N. J. Warzée, greffier provincial, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier du conseil provincial, F. N. J. WARZÉE.

Les expériences conduites, les approbations des autorités locales, les commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées dans le Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833) attestent l'utilité et les avantages de ce procédé. S'RODIPHOJONSON Qui publie les PATENTATIONS, les TOUS, les BREVETS, l'ASTAIRE et les CATAIRES, en modifiant l'ancien COEDT, en enlevant les NERFS et en rajoutant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. S, rue Gambetta, à Paris, et dans chaque ville.

VILLE DE LIÈGE. Logements militaires. — Rôle de répartition pour le quartier de l'Ouest.

Le collège des bourgmestres et échevins, informe les habitants du quartier de l'Ouest que le rôle de la répartition des logements militaires, pour le quartier, vient d'être révisé en exécution de la décision du conseil communal, du 9 décembre 1836, et qu'il est soumis à l'inspection des intéressés, pendant un mois à partir de cette date, au bureau central de police, à l'hôtel-de-ville. Le bureau sera ouvert à cet effet tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis 4 heures de relevée jusqu'à six heures du soir.

Un registre y restera déposé durant le délai ci-dessus fixé, afin que chacun puisse y insérer ses observations ou réclamations s'il y a lieu.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 9 juin 1837. Le président, Louis Jamme. Par le collège, le secrétaire, Demany.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur Colsonet Erate demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire sur deux parcelles de terrains situés à Lonzoy, lieu dit la rue aux Chevaux, désignées au cadastre sous les n° 413, 447 et 448.

On peut former opposition à la dite demande dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liège, le 9 juin 1837.

BOURSES.

Table of exchange rates for LONDON, LE 13 JUN. Columns include 3% consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugal, Id., Espagne, Cortés, Différées, Passives, Russie, Brésil, Emp. 1834.

Table of exchange rates for AMSTERDAM, LE 14 JUN. Columns include Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Ditrée, Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. F.B., Russie, H. et C., 1829, 5, Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. fone., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Sclessin, Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Longch., Act. Ch. de fer., Act. S. de Venues, Act. Bat. à V. Anv., Act. S. St. Léon., Act. S. Chatein., Act. S. Verreux, Act. Ech. gaz. rés., Act. S. Raffinerie, Act. Verr. Charb., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librarie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis, Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges, Act. H. F. Monc., Act. lib. Meline, Act. S. act. réun., Act. S. de Fleu., Act. Ebénisterie, Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.

BRUXELLES, LE 15 JUN.

Table of exchange rates for BRUXELLES, LE 15 JUN. Columns include COURS, Emp. Rotsch., Fin. cour., 1836, 4 1/2, Fin. cour., Dette activ 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active 1832, Rente domaniale, Brésil 1833, Avenir, Métall, Romk. 1832, NAPLES, Escobnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, Fin. cour., gros. pièces, pr. 4 m. d. t., différée 1834, anc., dette passive, CHANGES, AMST. et. jours, LOND. et. jours, PARIS. et. jours, ACTIONS, Act. Société Gén., Act. id. em. Par., Act. de la S. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. fone., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Sclessin, Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Longch., Act. Ch. de fer., Act. S. de Venues, Act. Bat. à V. Anv., Act. S. St. Léon., Act. S. Chatein., Act. S. Verreux, Act. Ech. gaz. rés., Act. S. Raffinerie, Act. Verr. Charb., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librarie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis, Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges, Act. H. F. Monc., Act. lib. Meline, Act. S. act. réun., Act. S. de Fleu., Act. Ebénisterie, Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.

VIENNE, LE 8 JUN.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1378 0/0.

MARCHE DE LIÈGE DU 15 JUN 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 15 85. Seigle vieux, id., 12 44.